

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
d'acide citrique
originaire de la République populaire de Chine

(Réglementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) 2015/82 (JO L15/15), les importations d'acide citrique, originaires de la République populaire de Chine, sont soumises à un droit antidumping définitif.

La société chinoise COFCO Biochemical ((Anhui) Co., Ltd — No 1 COFCO Avenue, ville de Bengbu 233010, province d'Anhui - **code additionnel TARIC A874**), qui bénéficie actuellement d'un taux de droit antidumping individuel de 35,7 % et d'un engagement offert par la Commission, a informé la Commission de son changement de nom et d'adresse.

La nouvelle raison sociale/adresse de la société est **COFCO Bio-Chemical Energy (Yushu) Co. Ltd – No 1 Dongfeng Avenue, Wukeshu Economic Development Zone, Changchun City 130401.**

Après avoir examiné les conséquences éventuelles de ce changement, la Commission confirme, conformément aux avis publiés au JO 2018/C430 du 29/11/18, le droit pour cette société de continuer à bénéficier de son engagement et du même taux de droit antidumping individuel, avec l'utilisation du même code additionnel TARIC.